



Adaptez votre conduite aux conditions météorologiques

En période automnale, les usagers de la route se trouvent souvent confrontés à de mauvaises conditions météorologiques, peu propices à une conduite sécurisée. La luminosité est globalement plus faible, quelle que soit l'heure de la journée. Tout l'environnement devient moins perceptible et notamment les piétons, souvent vêtus de sombre, ou les cyclistes mal éclairés. La mauvaise visibilité due aux conditions atmosphériques (pluie, brouillard...) diminue la vigilance, accentue la fatigue et affecte sérieusement la capacité de réaction du conducteur.

Restez bien visible

■ **Roulez en feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante** : au volant, plus de 90% des indications nécessaires au conducteur lui sont fournies par l'œil¹. Être vu et bien voir prend encore plus d'importance à l'automne.

Sachez que depuis le 7 février 2011², les voitures et camionnettes neuves sont obligatoirement équipées de feux « dédiés ». Placés à l'avant du véhicule, ces feux de jour à allumage automatique sont moins lumineux que les phares et consomment moins d'énergie.

Adaptez votre vitesse

■ **Une visibilité insuffisante est un facteur de risque souvent aggravé par une vitesse excessive ou inadaptée** aux conditions météorologiques. Le Code de la route a prévu des vitesses maximales autorisées. Il convient de les réduire selon la situation.

Véhicules légers			
Adapter sa vitesse aux circonstances	Hors intempéries	Pluie	Visibilité inférieure à 50 mètres (brouillard, forte pluie)
Autoroutes interurbaines	130 km/h 110 km/h pour un conducteur novice	110 km/h	50 km/h
Autoroutes urbaines et routes à deux chaussées séparées	110 km/h 100 km/h pour un conducteur novice	100 km/h	50 km/h
Autres routes hors agglomérations	90 km/h 80 km/h pour un conducteur novice	80 km/h	50 km/h
Agglomérations	50 km/h ou 70 km/h sur certaines voies rapides urbaines 70 km/h sur le boulevard périphérique		50 km/h

1

Association nationale pour l'amélioration de la vue (ASNAV).

2 En conformité avec la directive européenne 2008/89/CE.

Prenez conscience des risques et gardez la distance de sécurité réglementaire

Conduire trop près du véhicule qui vous précède est dangereux. En 2014³, les collisions par l'arrière et les collisions en chaîne totalisent respectivement 4% et 1,3% de la mortalité routière, et respectivement 12,3% et 4,4% des blessés. Le plus souvent, le conducteur du véhicule qui percute celui qui le précède est déclaré responsable de ce type d'accident par les compagnies d'assurances.

Respectez un intervalle de sécurité suffisant avec le véhicule qui vous précède. N'hésitez pas à augmenter cette distance de sécurité en cas de pluie car, sur sol humide, la distance de freinage jusqu'à l'arrêt du véhicule s'allonge.

Rappel des distances obligatoires de sécurité :

- 90 mètres minimum sur les autoroutes (qui correspond à la longueur de 2 traits d'une bande d'arrêt d'urgence).
- 50 mètres au moins sur route, pour deux véhicules ou ensembles de véhicules qui se suivent (comptez 2 secondes entre le passage devant un repère fixe du véhicule qui vous précède et votre passage devant ce même repère).



Pour mieux circuler au quotidien

sur internet : www.bison-fute.gouv.fr
sur mobile : m.bison-fute.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

